

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

*Adopté par le Conseil de Fédération
du 9 Février 2019*

SOMMAIRE

1. Climat-Énergie
2. Mobilité
3. Environnement-Biodiversité
4. Alimentation-Agriculture
5. Santé
6. Démocratie & Gouvernance et services publics
7. PME-Entrepreneuriat-Innovation économique
8. Emploi, travail & revenus
9. Économie-Fiscalité-Finance-Monnaie
10. Enseignement
11. Société ouverte-Migration
12. Égalité femmes-hommes
13. Culture & Médias
14. Justice sociale, pauvreté et précarité
15. Justice & Sécurité
16. International et coopération Nord/Sud
17. Logement & Aménagement du territoire
18. Pension et vieillissement
19. Transition numérique

CLIMAT - ÉNERGIE

- 1.1 Adopter une « Loi climat » définissant une trajectoire et des actions - dont un budget carbone - permettant à la Belgique de se mettre en phase avec l'objectif d'une réduction des émissions de GES de minimum 55% en 2030 et de minimum 95% en 2050 par rapport à 1990.
- 1.2 Adopter des objectifs contraignants pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, en ligne avec 55% de réduction des GES d'ici 2030 ainsi qu'avec l'objectif de limiter la hausse de la température à 1.5C°.
- 1.3 Bâtir une Alliance Emploi Environnement « isolation » faisant des citoyens, des entreprises et des associations les partenaires privilégiés afin de généraliser l'isolation des maisons et bâtiments et la création d'emplois verts qui y sont liés.
- 1.4 Bâtir une Alliance Emploi Environnement « énergies renouvelables » faisant des citoyens, des entreprises et des associations les partenaires privilégiés afin de soutenir le développement accéléré des énergies renouvelables (en excluant le recours à l'importation d'huile de soja ou de palme pour les agrocarburants) et la création d'emplois verts qui y sont liés.
- 1.5 Étendre le principe du « signal prix » qui permet d'internaliser progressivement le coût des dégâts environnementaux, notamment en rendant le train moins cher que l'avion et en taxant le kérosène.
- 1.6 Diminuer la TVA sur les investissements dans les économies d'énergie de 21 à 6%.
- 1.7 Identifier l'ensemble des surfaces publiques bien orientées et les équiper graduellement en panneaux photovoltaïques sur une période de 6 ans.
- 1.8 Implémenter une nouvelle zone éolien offshore de 2300 MW dans la zone belge de la mer du Nord.
- 1.9 Développer des projets pilotes d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable et des coopératives de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.
- 1.10 Soutenir les coopératives et les projets de transition à participation citoyenne par un fonds de financement de 200 millions d'euros alimenté par les émetteurs de GES.
- 1.11 Fermer les centrales nucléaires sans plus aucune prolongation de durée de vie. Doel 3 sera donc fermée au plus tard en 2022, Tihange 2 au plus tard en 2023, Doel 1, 2 et 4 et Tihange 1 et 3 au plus tard en 2025.
- 1.12 Appliquer le principe pollueur-payeur au secteur du nucléaire : l'entièreté des coûts de démantèlement des centrales et de gestion des déchets doit être à charge des seuls producteurs. Une responsabilité civile illimitée du secteur nucléaire sera par ailleurs introduite.
- 1.13 Désinvestir des énergies fossiles en priorité par une réorientation rapide de l'ensemble des fonds de pension publics vers des investissements durables, une incitation des autres fonds de pension à faire de même, et un reporting public des fonds d'investissement cotés en Bourse.

SUJET : 2.

MOBILITÉ

- 2.1 Investir 7 milliards sur 5 ans dans la SNCB, les TEC et la STIB. pour augmenter massivement le nombre d'utilisateurs des transports en commun et partagés, garantir une place assise pour chaque voyageur, améliorer la ponctualité, élargir les horaires, proposer de nouveaux parcours et rouvrir des points d'arrêt.
- Au-delà, lier automatiquement à la hausse la dotation annuelle « exploitation » des entreprises de transport public en fonction de la fréquentation, pour faire des usagers de véritables partenaires.
- 2.2 Offrir une gratuité ciblée sur tous les transports en commun :
 - PASS-25: gratuité jusqu'à 25 ans
 - PASS+ : gratuité pour les chômeurs et les bénéficiaires du CPAS.
- 2.3 Remplacer le soutien aux voitures salaires par un budget mobilité pour toutes et tous.
- 2.4 Instaurer un Pass MultiMobil, carte unique pour tous les transports en commun publics et l'étendre à terme aux transports partagés.
- 2.5 Augmenter la fréquence des bus et des trams et dès que possible leur vitesse commerciale. En zone rurale, développer des initiatives publiques inédites de transports collectifs.
- 2.6 Mettre en place des lignes chrono (lignes de bus / tram à haute cadence circulant en site propre sur les grands axes) dans toutes les grandes villes wallonnes et à Bruxelles afin de réduire le temps de parcours.
- 2.7 Assurer des liaisons régulières entre les gares bruxelloises via un Réseau Express Bruxellois (REB) et en Wallonie autour de chaque grande ville (REC à Charleroi, REL à Liège, REN à Namur) pour exploiter à fond les infrastructures ferrées existantes.
- 2.8 Définir un Plan cyclistes incluant aménagement de couloirs verts (notamment pour reconnecter la RBC aux autres régions), gratuité du parking vélo dans les gares et points d'arrêt et gratuité des vélos à bord des trains.
- 2.9 Réformer la TMC (taxe de mise en circulation) sur les voitures pour la calculer en fonction du CO2, des émissions polluantes, de la masse / puissance.
- 2.10 Mettre en place une tarification routière qui permet de désengorger la zone la plus polluée et la plus embouteillée de Bruxelles, dite zone « Pentagone + » ou centre ville.
- 2.11 Rééquilibrer progressivement le partage des voiries en 3 tiers : piétons et vélos, transports publics et automobiles et étendre les zones 30 en milieu urbain.
- 2.12 Interdire la construction de toute nouvelle infrastructure routière d'envergure et donner la priorité à la rénovation des voiries existantes, en profiter pour donner une place aux usagers doux y compris dans les parkings.
- 2.13 Reconfigurer la petite ceinture de Bruxelles pour mettre fin à la coupure qu'elle entraîne entre quartiers et y diminuer la place de la voiture et le poids des grosses infrastructures routières au profit des autres usages : piétons, vélo, espaces verts, remailage urbain.
- 2.14 Mettre en place le modèle des villes et villages des « courtes distances » en rendant les territoires centraux toujours accessibles en sécurité à pied ou à vélo et en veillant à la localisation adéquates des activités.
- 2.15 Minimiser les nuisances du transport aérien en renforçant les contrôles, en étendant la nuit jusqu'à 7h du matin et en favorisant le recours aux alternatives plus durables.
- 2.16 Adopter, également au niveau européen, des objectifs ambitieux de réduction des émissions dans le secteur des transports (automobile, routier, aérien et maritime) et lutter contre le dumping social dans le secteur des transports.

ENVIRONNEMENT-BIODIVERSITÉ

- 3.1 Développer une stratégie " biodiversité 360° " notamment en créant 1000 ha/an de réserves naturelles, en plantant 200 km² de forêts en agroforesterie, en intégrant les 90.000 ha des zones candidates Natura 2000 dans le Réseau écologique wallon ainsi qu'en restaurant plus de 20 % de sites Natura 2000 d'ici 2025.
- 3.2 Promouvoir les espaces verts et prairies pour améliorer la qualité de vie des habitants et préserver les abeilles, les insectes pollinisateurs et les oiseaux en impulsant une dynamique pour faire en sorte que chacun ait au moins un mini-espace vert à moins de 300m de chez lui.
- 3.3 Stopper la bétonisation, l'étalement urbain et l'artificialisation de nos territoires.
- 3.4 Soutenir les initiatives qui visent à réduire l'empreinte écologique et la consommation de ressources et tendent vers le zéro déchets.
- 3.5 Adopter une loi interdisant l'obsolescence organisée, étendre la durée des garanties sur les produits et services et la disponibilité des pièces détachées.
- 3.6 Imposer, via les permis d'urbanisme, un Coefficient de Biotope par Surface (rapport entre la surface d'un projet couverte de végétation et la surface totale du projet).
- 3.7 Introduire des clauses techniques dans les marchés publics et des normes pour les marchés privés du bâtiment afin de renforcer les aménagements favorables à la biodiversité (faune et flore) en diminuant leur impact écologique (stockage de l'eau, du carbone, qualité de vie , ...).
- 3.8 Rehausser nos ambitions en matière de qualité de l'air en adoptant les normes OMS et en contrôlant strictement leur respect, y compris en cas de pics de pollution.
- 3.9 Sortir du plastique en trois phases :
 - 2020 fin de l'emballage plastique des fruits et légumes individuels
 - 2022 fin des plastiques à usage unique pour lesquels des alternatives existent
 - 2030 fin de tout plastique non recyclable et non biodégradable.
- 3.10 Généraliser la consigne des canettes et bouteilles PET à l'ensemble des territoires de la RW et RBC.
- 3.11 En vue de ramener en 2030 l'incinération des déchets à 25% des niveaux actuels, développer à grande échelle de nouvelles pratiques de collectes sélectives, ce qui facilitera les traitements écologiques tels que le compostage et la biométhanisation contrôlée ; affiner et diversifier les filières de recyclage et de réutilisation et réduire les emballages. En parallèle, facturer la collectes des déchets résiduels au poids.
- 3.12 Inscrire le bien-être et la dignité des animaux en tant qu'êtres sentients (sensibles) dans la Constitution
- 3.13 Revoir les conditions de l'élevage pour garantir le respect des besoins essentiels de l'animal
- 3.14 Mettre la chasse et ses méthodes au service de la biodiversité et de l'intérêt général

SUJET : 4.

ALIMENTATION - AGRICULTURE

- 4.1 Initier une Alliance « Emploi – Alimentation » qui accélère la transition vers une alimentation durable et l'agroécologie favorisant la santé des populations et le respect des écosystèmes, tout en développant l'emploi local.
- 4.2 Promouvoir l'agriculture biologique par la mise en place d'une TVA dégressive et ramenée à 0% pour tout produit non transformé, certifié bio ou par un système de garantie participative.
- 4.3 Dans l'ensemble des marchés publics en matière d'alimentation (en particulier dans les crèches, écoles et maisons de repos) fournir au plus tard en 2022 des repas issus de circuits courts dont au moins 50% de produits provenant de l'agriculture biologique ou en transition et 100% à l'horizon 2030.
- 4.4 Développer des ceintures alimentaires de qualité et de proximité autour de chaque grande ville
- 4.5 Réduire le gaspillage alimentaire de 50% à l'horizon 2025 et 75% à l'horizon 2030.
- 4.6 Interdire progressivement l'usage de tout pesticide en Belgique, en priorité ceux qui contiennent des perturbateurs endocriniens. Au niveau belge comme au niveau européen, mettre fin à l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate et revoir en profondeur les procédures d'autorisation des pesticides.
- 4.7 Au niveau européen, et dans toutes les instances concernées, promouvoir une réforme de la PAC assurant la transition vers l'agroécologie.
- 4.8 Reformuler l'AFSCA pour la replacer sous la tutelle du ministère de la Santé et différencier le contrôle des activités artisanales du contrôle des activités industrielles.

SUJET : 5.

SANTÉ

- 5.1 Offrir la gratuité des soins chez le médecin généraliste pour les adultes disposant d'un dossier médical global et pour tous les enfants. Offrir également la gratuité des soins en matière d'aide psychologique ou de santé mentale.
- 5.2 Mettre en place une organisation intégrée par bassins de vie de l'offre des soins de santé en la construisant sur les soins de santé à domicile et un échelonnement des soins, sur une politique d'accompagnement du retour à domicile après hospitalisation et sur un rôle central attribué au médecin de famille.
- 5.3 Faire évoluer les études médicales et paramédicales vers des Écoles de santé qui organisent la multidisciplinarité des métiers de la santé et permettent de sortir de l'actuelle limitation de l'accès aux études et à la profession.
- 5.4 Favoriser le développement de maisons médicales « au forfait », avec pour priorité les quartiers fragilisés et les zones rurales exposées au contexte de pénurie.
- 5.5 Adopter un plan national de prévention du burn-out.
- 5.6 Définir un plan intégré de réduction de l'ensemble des pollutions (y compris par ondes).
- 5.7 Instaurer une mesure de l'impact sur la santé publique de chacune des décisions structurantes des pouvoirs publics via une analyse préalable « santé ».
- 5.8 Renforcer la promotion de la santé et la réduction des risques liés à l'usage d'alcool et de drogues, d'infections sexuellement transmissibles.
- 5.9 Déployer une politique de bienveillance obstétricale : compréhension, prise en compte des plaintes, respect mutuel entre équipe médicale et femme enceinte.
- 5.10 Respecter les souhaits de soins en fin de vie en intégrant dans le dossier médical partagé des patients la déclaration anticipée de soins à élaborer avec sa / son généraliste.
- 5.11 Légaliser et réglementer l'usage de cannabis afin de faire de l'enjeu des assuétudes une question de santé publique et plus une question de droit pénal.
- 5.12 Interdire les suppléments d'honoraires en cas d'hospitalisation en chambre individuelle dans le cadre de la réforme du financement des hôpitaux.
- 5.13 Adapter le budget soins de santé aux besoins de la population, organiser leur gestion via une concertation entre gouvernement, mutualités, acteurs de la santé et usagers plus à même d'assurer une vision partagée de la santé.
- 5.14 Réviser la politique salariale dans le secteur de la santé afin de revaloriser les métiers qui doivent l'être (personnel infirmier, généraliste,...), de viser une plus grande équité entre les métiers de la santé et de lutter contre les pénuries dans certaines professions.
- 5.15 Élargir le droit de substitution des pharmaciens à toutes les prescriptions en vue de pouvoir offrir un médicament équivalent moins cher.
- 5.16 Lutter contre la pénurie de médicaments en instaurant un mécanisme de licence obligatoire qui permette de faire produire un médicament par une autre firme lorsque se pose un problème de santé publique lié à la non-disponibilité ou la disponibilité limitée d'un médicament (prix trop élevé ou une pénurie volontairement créée par une firme pharmaceutique).

DÉMOCRATIE - GOUVERNANCE

- 6.1 Créer un droit d'initiative législative citoyen et permettre le référendum décisionnel.
- 6.2 Généraliser le décumul intégral des mandats de parlementaire, de ministre, mais aussi des fonctions de chef de cabinet et directeur général des administrations et des organismes d'intérêt public et intercommunales.
- 6.3 Établir une circonscription électorale fédérale et une circonscription électorale wallonne et à Bruxelles des listes bilingues pour le Parlement régional.
- 6.4 Supprimer les provinces (tout en transférant les missions, les services offerts et le personnel), simplifier les structures entre les Régions et les communes et renforcer la collaboration entre communes.
- 6.5 Créer une assemblée interfédérale du futur orientée sur les enjeux de long terme et composée de citoyens tirés au sort et supprimer le Sénat.
- 6.6 Intégrer la préoccupation des générations futures au cœur de la décision publique par la mise en place d'une inspection « climat et développement durable » dotée de pouvoirs similaires à ceux de l'inspection des finances.
- 6.7 Mettre en place dans les assemblées parlementaires des commissions mixtes composées d'élus et de citoyens tirés au sort.
- 6.8 Mettre en place une démocratie paritaire en terme de genre ;
 - dans les parlements
 - dans les gouvernements
 - dans la fonction publique et les organismes d'intérêt public.
- 6.9 Dépolitiser les recrutements et les fonctions de direction dans la fonction publique et les structures publiques assimilées.
- 6.10 Relancer l'École d'Administration Publique et le fonctionnement par mandats de législature pour la haute fonction publique.
- 6.11 Plafonner les rémunérations des élus à 100 % de l'indemnité parlementaire et réduire fortement les indemnités de sortie pour les plafonner à la couverture d'une perte de revenu pendant une période de réinsertion.
- 6.12 Limiter l'exercice successif des mandats politiques dans le temps à maximum 3.
- 6.13 Abaisser le droit de vote à 16 ans.
- 6.14 Étendre le droit de vote des Belges à l'étranger (élections régionales) et le droit de vote des étrangers résidant depuis 5 ans en Belgique (élections régionales et européennes).
- 6.15 Mettre en place une circonscription européenne pour les élections de 2024.
- 6.16 Accroître la transparence des processus de décision européens .
- 6.17 Supprimer la règle de l'unanimité au sein du conseil de l'UE.
- 6.18 Garantir le passage du facteur 5 jours par semaine sur l'ensemble du territoire belge et élargir son rôle sociétal en lui attribuant de nouvelles missions (services aux bénéficiaires du CPAS, suivi des enquêtes urbanistiques, services aux personnes âgées,...).
- 6.19 Renforcer la proportionnalité des scrutins et remplacer la clé Imperiali par la clé d'Hondt dans les scrutins locaux.

PME – ENTREPRENARIAT INNOVATION ÉCONOMIQUE

- 7.1 Réaliser le programme ambitieux d'investissements BE.Invest dans les secteurs critiques de l'économie (efficacité énergétique, mobilité durable, numérisation,...) pour renforcer la capacité de la Belgique à faire face aux défis du futur.
- 7.2 Protéger davantage les entrepreneurs en difficulté en leur offrant un droit passerelle, un droit à la seconde chance et en leur octroyant des droits similaires à ceux des salariés en cas de problèmes.
- 7.3 Simplifier le statut des entrepreneurs en garantissant leur couverture sociale et supprimer la période de carence pour les travailleurs-euses indépendant-es afin qu'ils-elles n'attendent plus 14 jours avant d'être indemnisé-es en cas de maladie, comme c'est le cas pour les salarié-es.
- 7.4 Intégrer et promouvoir le modèle coopératif dans le code des sociétés et dans « l'économie de plateforme » et soutenir les expériences de participation des travailleurs dans les organes de décisions des entreprises.
- 7.5 Inclure des objectifs pour des marchés publics durables, préservés du dumping social et assurer l'exemplarité des pouvoirs publics en la matière.
- 7.6 Mettre en place une garantie publique pour soutenir le financement participatif.
- 7.7 Créer un prêt Proxi à Bruxelles sur le modèle wallon pour favoriser le financement par l'épargne des ménages des entrepreneurs qui osent et se développent.
- 7.8 Soutenir et financer les réseaux de Fablab dans les villes et communes.
- 7.9 Subsidier les entreprises pour la réalisation d'un audit « Ressources & Énergie » afin d'optimiser les consommations d'énergie et de ressources.
- 7.10 Mettre en place une fiscalité modulable en fonction des impacts sociaux et environnementaux des entreprises.
- 7.11 Réhabiliter les friches industrielles comme espaces prioritaires pour la création de nouvelles activités économiques.

FICHE EMPLOI - TRAVAIL - REVENUS

- 8.1 Mettre en place un revenu de base pour les 18-26 ans comme premier élément d'un 6ème pilier à créer dans la sécurité sociale.
- 8.2 Instaurer la semaine de 4 jours sur base volontaire.
- 8.3 Développer les « emplois tandem »: dispositif de transition progressive vers la pension par une diminution du temps de travail des plus âgés au bénéfice de travailleurs débutants.
- 8.4 Créer un droit à la 2e chance pour les salariés et les indépendants qui décident d'arrêter leur activité.
- 8.5 Mettre en place le cadre légal et le financement adéquats pour développer l'approche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur des territoires volontaires (minimum 10 expériences pilotes).
- 8.6 Assurer à tout travailleur un droit individuel à la formation qui lui garantit 5 jours de formation/an minimum.
- 8.7 Étendre le système des crédits-temps pour revenir à la situation d'avant 2015 : crédit-temps fin de carrière à 55 ans et retour des allocations pour le crédit-temps sans motif.
- 8.8 Orienter les réductions de cotisations sur les plus bas salaires (cotisations tendant à 0% au niveau du salaire minimum).
- 8.9 Réglementer l'utilisation des aides publiques en les dirigeant vers les entreprises qui en ont réellement besoin et les conditionner à des critères d'octroi (création d'emplois, non délocalisation, ...).
- 8.10 Réorienter progressivement certains des moyens dévolus actuellement au contrôle (à la «chasse») aux chômeurs et renforcer l'offre de formations, en particulier auprès des publics les plus éloignés de l'emploi et des jeunes, et d'augmenter les incitants pour les stagiaires et maîtres de stage.
- 8.11 Lutter contre la concurrence sociale grâce à un Pilier Européen des Droits Sociaux et une directive créant les conditions d'un revenu minimum décent dans chaque État membre.
- 8.12 Corriger la loi de '96 sur la compétitivité pour redonner des marges de négociation salariale aux travailleurs, pour rétablir le caractère indicatif de la norme salariale et pour prendre en compte des facteurs de compétitivité autres que le salaire dans la comparaison avec les pays voisins.
- 8.13 Garantir le financement de la protection sociale (sécurité sociale et CPAS) en faisant contribuer tous les types de revenus.
- 8.14 Garantir aux travailleurs de «l'économie de plate-forme » un statut qui leur assure protection sociale et un salaire minimum décent.
- 8.15 Identifier les besoins de formation générés par les transitions écologiques et numériques et mettre en place ces formations dans le cadre de plans sectoriels.

ECONOMIE - FISCALITÉ - FINANCE - MONNAIE

- 9.1 Appliquer une fiscalité similaire et progressive aux revenus du travail et aux revenus mobiliers, (globalisation des revenus).
- 9.2 Réformer globalement l'IPP afin de le rendre plus juste, plus simple, plus efficace et plus progressif, notamment par l'introduction d'un crédit d'impôt et une meilleure progressivité des taux.
- 9.3 Rendre les choix écologiques moins chers en augmentant la fiscalité sur les services et produits polluants, en supprimant les subsides dommageables, en appliquant le principe du pollueur-payeur et en abaissant la fiscalité sur les services produits écologiques.
- 9.4 Instaurer au plan européen des droits sociaux et environnementaux par rapport aux marchandises et services importés, afin de rétablir une concurrence loyale, de favoriser les circuits économiques courts et d'exercer une pression sur l'amélioration des conditions sociales et environnementales de production.
- 9.5 Instaurer une cotisation de crise sur les patrimoines supérieurs à 1 million d'euros, qui serait définie à hauteur de 1% à 1,5%, avec une exonération dans la base de calcul de l'habitation principale ainsi que des biens productifs utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.
- 9.6 Lutter contre l'évasion fiscale des multinationales en étendant le reporting public pays par pays déjà imposé aux banques pour que toutes les multinationales déclarent les paramètres essentiels de leurs activités (dont chiffre d'affaires, profits, taxes payées, subsides reçus, personnes employées...) pour chaque pays où elles sont actives.
- 9.7 Mettre en place un pacte finance-climat européen qui permet de financer la transition énergétique notamment via la création d'une banque du climat qui, bénéficiant de prêts de la BCE, pourrait octroyer des prêts à taux zéro à chaque pays pour financer leur transition écologique.
- 9.8 Renforcer les mesures de régulation financière, en séparant de façon stricte les métiers bancaires, en interdisant les pratiques spéculatives, en améliorant leur transparence, et en favorisant l'émergence de banques plus petites, spécialisées et éthiques.
- 9.9 Maintenir la banque Belfius dans le giron public et la mettre au service de l'économie belge, de la transition écologique, des PME et des collectivités locales.
- 9.10 Lutter réellement contre la fraude fiscale en renforçant les différents services du SPF, les dispositifs policiers et judiciaires et les mesures de sanction.
- 9.11 Transformer l'avantage fiscal de 20 % pour accroître les investissements verts en un crédit d'impôt et pérenniser la mesure au-delà de 2019.
- 9.12 Moderniser la fiscalité immobilière pour la rendre plus juste à travers la péréquation du revenu cadastral ou le remplacement de la base imposable.
- 9.13 Harmoniser progressivement l'impôt des sociétés au niveau européen, en commençant par l'assiette commune consolidée et la fixation d'un taux plancher commun.
- 9.14 Favoriser l'émergence de monnaies complémentaires pour développer l'économie locale.
- 9.15 Orienter les placements des fonds de pension, de façon à favoriser les placements dans les secteurs économiques innovants et « durables » (économie sociale, nouvelles technologies vertes, économies d'énergie,...).
- 9.16 Réformer la zone euro en la dotant d'une capacité budgétaire propre.
- 9.17 Agir au niveau européen pour transformer en dette perpétuelle à taux zéro une partie de la dette des États membres de l'UE détenue par la BCE pour alléger la charge sur les budgets.
- 9.18 Initier une étude de synthèse sur la pertinence et les moyens de remplacer la Taxe sur la Valeur Ajoutée par une Taxe sur la Valeur Prélevée et faire évoluer la fiscalité sur la consommation pour favoriser une économie plus circulaire.

ENSEIGNEMENT - EDUCATION

- 10.1 Favoriser les projets de transition pédagogique et les projets qui combattent les inégalités produites par le marché scolaire : réorganisation de l'offre scolaire en bassins de vie ; coopération entre enseignants et entre écoles ; projets pédagogiques innovants, ambitieux et mobilisateurs (y compris dans les écoles en difficulté) ; nouvelles écoles à projets innovants, là où il y a des besoins (tensions aux inscriptions et boom démographique) ; revalorisation de l'enseignement qualifiant.
- 10.2 Réaménager les écoles et les types d'activités pour réduire le stress des enfants et améliorer leur bien-être (bruit, sanitaires, accès à la nature, qualité de l'air, cantine de qualité, intégration d'activités extrascolaires, activités de pleine conscience et de méditation dès la maternelle, ...).
- 10.3 Assurer la gratuité totale du matériel et de l'équipement scolaires ainsi que des activités extrascolaires tant pour les élèves que pour les enseignants.
- 10.4 Évaluer régulièrement, publiquement et de manière participative (enseignants, parents, directions et élèves) les acquis et défauts du Pacte d'excellence, en particulier quant à la mise en œuvre du tronc commun jusqu'à 15 ans.
- 10.5 Revoir les rythmes scolaires annuels (cycle 7 semaines de cours - 2 semaines de congés), ainsi que les rythmes journaliers (journées plus étalées et agrémentées d'activités extrascolaires).
- 10.6 Encourager les « Jardins d'enfants » pour les pré-maternelles et les maternelles en prévoyant un encadrement adéquat afin d'assurer un accueil de qualité qui permette, par le jeu et en respectant le statut d'enfant, d'acquérir les bases sociales et de langage nécessaires à l'appréhension des connaissances futures.
- 10.7 Renforcer structurellement le soutien administratif aux directions des écoles fondamentales et permettre ainsi à celles-ci de consacrer davantage d'énergie dans l'innovation pédagogique et le soutien aux équipes.
- 10.8 Créer des écoles totalement bilingues à Bruxelles et renforcer partout l'apprentissage des langues, notamment en soutenant la création de filières en immersion.
- 10.9 Rendre obligatoire l'inscription à l'école dès l'âge de 3 ans.
- 10.10 Lutter contre le décrochage des jeunes enseignants par un meilleur accompagnement dans l'entrée en fonction, par un tutorat individualisé, un horaire adapté et une révision du décret « titres et fonctions » qui sorte de la segmentation que son contenu actuel induit et qui stabilise plus rapidement l'emploi.
- 10.11 Renforcer la formation des enseignants favorisant le recours à des pédagogies actives inclusives et des pratiques collaboratives.
- 10.12 Renforcer la formation entre pairs et donner du temps de concertation et de formation continuée (outiller les enseignants et créer des espaces d'échanges et de travail).
- 10.13 Investir davantage dans les projets d'inclusion scolaire et repenser les services de transports scolaires des enfants de l'enseignement spécialisé pour réduire les trajets longs et pénibles.
- 10.14 Rendre obligatoire l'élaboration et l'utilisation d'outils pédagogiques et de pratiques éducatives qui cassent et bannissent les stéréotypes sexistes.
- 10.15 Initier une formation de bachelier en accueil de l'enfance.
- 10.16 Refinancer l'enseignement supérieur, y compris le budget des bourses d'étude.
- 10.17 Assurer une véritable mixité sociale dans l'accès au programme d'échange Erasmus.
- 10.18 Améliorer le statut social du chercheur et en particulier de la chercheuse tout au long de sa carrière.

SOCIÉTÉ OUVERTE – MIGRATION

- 11.1 Agir au niveau européen pour la mise en place de voies légales d'accès pour permettre aux migrants de fuir la guerre et les persécutions.
- 11.2 Agir au niveau européen pour réformer le règlement de Dublin afin d'assurer l'accueil des demandeurs d'asile de manière solidaire et juste.
- 11.3 Créer un centre d'accueil et d'orientation pour les migrants leur garantissant l'accès à une information complète et rapide sur leurs droits et les orientations et options possibles et offrant un maximum de dignité à chacun.e.
- 11.4 Interdire avec effet immédiat l'enfermement d'enfants.
- 11.5 Fermer les centres fermés au plus vite en leur substituant des centres d'accueil.
- 11.6 Réaffirmer que la solidarité avec les migrants ne sera jamais criminalisée et décriminaliser la migration.
- 11.7 Engager sur base de critères objectifs un processus de régularisation des travailleurs sans-papiers.
- 11.8 Agir au niveau européen pour établir un nouveau statut de réfugié climatique.
- 11.9 Garantir l'effectivité des lois anti-discrimination par l'organisation de tests de situation, par la formation des services de prévention et de police amenés à accueillir les plaignants
- 11.10 Engager un travail de mémoire et de reconnaissance avec les anciennes colonies à travers la mise en place d'une commission scientifique mixte (belge et africaine) et créer un musée de l'histoire des migrations en Belgique.

SUJET : 12.

EGALITÉ F-H

- 12.1 S'assurer par diverses mesures (obligation de transparence de la part des entreprises, contrôle public,...) que l'égalité salariale prévue dans les lois de 2012 et 2013 et la non-discrimination deviennent une réalité.
- 12.2 Reconsidérer la responsabilité collective de la maternité et étendre progressivement le congé de paternité automatique à huit semaines.
- 12.3 Étendre les quotas de présence de femmes dans les comités de direction des entreprises publiques et privées.
- 12.4 Améliorer la mise à disposition de milieux d'accueil à horaire étendu pour faciliter la vie des parents aux horaires professionnels particuliers.
- 12.5 Assurer la gratuité des haltes-accueil de qualité pour les familles au RIS ou au chômage.
- 12.6 Agir contre la violence faite aux femmes en renforçant la prévention, en formant les intervenants et en refusant les classements sans suite injustifiés.
- 12.7 Intégrer la dimension genre dans les politiques, en particulier en matière de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 12.8 Rendre effectif l'élaboration genrée des budgets (« gender budgetting ») dans toutes les politiques menées à tous les niveaux de pouvoir et les différents niveaux de l'administration.
- 12.9 Systématiser l'éducation au genre dans les écoles à travers notamment le dispositif EVRAS.
- 12.10 Lancer de véritables assises des droits de la femme associant les parlements et tous les actrices et acteurs concernés.

CULTURE - MÉDIAS

- 13.1 Rendre possible l'accès à la culture pour tout le monde, notamment à travers l'accessibilité financière des activités culturelles mais aussi l'accessibilité en terme de transports et d'ouverture des infrastructures
- 13.2 Réorganiser de manière pérenne et transparente le financement de la culture pour diminuer la charge administrative qui pèse sur les artistes et les opérateurs culturels au profit de la création artistique.
- 13.3 Transposer anticipativement dans le droit belge les propositions de directive sur la taxation de GAFA telles qu'adoptées par le Parlement européen, pour financer la culture et les médias.
- 13.4 Soutenir la diffusion de création artistique, notamment par une politique équitable pour tous les lieux de diffusion financés par les pouvoirs publics.
- 13.5 Développer l'éducation aux médias, dans l'enseignement obligatoire notamment en pérennisant et élargissant l'opération « Ouvrir mon quotidien » vers l'enseignement secondaire et supérieur et vers les versions numériques des journaux quotidiens.
- 13.6 Programmer une augmentation des aides à la presse pour garantir le pluralisme et les conditions d'un travail professionnel de qualité, afin d'atteindre progressivement le doublement du montant actuel.
- 13.7 Organiser une consultation du public sur les orientations à prendre par la RTBF.
- 13.8 Établir un plan de sortie de la publicité à la RTBF sur 10 ans, à raison d'une diminution moyenne de 10% du temps d'antenne dédié à la publicité par an .
- 13.9 Donner un statut aux artistes leur permettant d'avoir une vie professionnelle stable (notamment en intégrant la prise en compte des activités de répétition) et un statut social décent.
- 13.10 Définir une obligation minimale de maintien et/ou de création d'emplois artistiques dans les aides publiques et subventions en création culturelle.
- 13.11 Encourager, y compris financièrement, la présence des arts et des activités culturelles à l'école en soutenant et renforçant les collaborations entre les secteurs culturels et l'école et en revalorisant le travail de médiation culturelle.
- 13.12 Développer une vigilance active pour le respect entre genres et contre le harcèlement sexuel dans les écoles artistiques et institutions culturelles.

SOCIALE - PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

- 14.1 Augmenter les allocations sociales jusqu'au seuil de risque de pauvreté.
- 14.2 Automatiser un maximum de droits sociaux pour lutter contre le non-recours aux aides pourtant dues.
- 14.3 Instituer un crédit d'impôt pour les bas salaires.
- 14.4 Supprimer le statut de cohabitant et avancer vers l'individualisation des droits.
- 14.5 Systématiser l'approche « Housing first » et soutenir les projets innovants (ex : habitats légers qualitatifs) pour lutter contre le sans-abrisme et les expulsions sans relogement. Rendre effectif le revenu d'intégration de rue.
- 14.6 Reconnaître des droits sociaux et une allocation de remplacement pour les aidants proches
- 14.7 Lutter contre la précarité énergétique en basant le tarif social sur le revenu (et non plus sur le statut) et en assurant la fourniture d'un service minimum.
- 14.8 Lancer un plan national de lutte contre la précarité dans l'accès à l'eau en veillant notamment à généraliser la facture mensualisée et en mettant en place une fourniture minimale garantie et un tarif fuite facile d'accès.
- 14.9 Rendre gratuit l'accès aux cantines scolaires pour les enfants des ménages à faible revenu et rendre abordable les activités extrascolaires par un financement régional.
- 14.10 Revoir la réforme des allocations familiales pour la rendre plus juste.
- 14.11 Augmenter le salaire minimum jusqu'à 14 euros/heure, 2300 euros/mois brut pour un temps plein et le lier à l'augmentation du salaire médian.
- 14.12 Augmenter le nombre de places en milieu d'accueil de qualité, accessibles financièrement pour tous les parents et assurer un taux de couverture minimum dans chaque commune.

SUJET : 15.

JUSTICE - SÉCURITÉ

- 15.1 Renforcer l'accessibilité à la justice en revoyant fondamentalement le système d'aide juridique et favoriser l'accessibilité en terme de mobilité vers les maisons de justice, les tribunaux et les prisons
- 15.2 Renforcer les moyens humains, financiers, d'infrastructures et d'informatique pour une justice plus rapide et plus efficace, notamment en matière de lutte contre la criminalité financière
- 15.3 Combattre les incivilités par une prise en charge rapide et tournée vers les services à la collectivité.
- 15.4 Renforcer l'aide aux victimes, notamment de violences ou de harcèlement moral ou sexuel dès leur prise en charge par la police
- 15.5 Renforcer la police locale de proximité pour assurer une meilleure politique de prévention.
- 15.6 Continuer à investir dans la police par des formations adéquates et prévoir les moyens suffisants pour assurer le travail de terrain.
- 15.7 Relancer le débat d'une école de la magistrature.
- 15.8 Mieux préparer et accompagner la sortie de prison pour éviter la récidive
- 15.9 Améliorer le statut des agents pénitentiaires à travers leur formation et leurs conditions de travail.
- 15.10 Développer des véritables alternatives à la prison pour lutter drastiquement contre la surpopulation
- 15.11 Élargir la variété des peines pour leur donner plus de sens et assurer leur bonne exécution.

INTERNATIONAL - COOPÉRATION S-N

- 16.1 Faire de la Belgique une référence internationale en matière de respect des engagements climatiques et de financements climat.
- 16.2 Conditionner la politique commerciale européenne au respect des traités internationaux en matière climatique et environnementale et au respect des conventions de l'OIT et à l'absence de clause ICS.
- 16.3 Assurer à terme de cinq ans une hausse du budget d'aide au développement de la Belgique pour atteindre 0,7% du PIB à l'échéance de 2023.
- 16.4 Instaurer au plan européen des droits sociaux et environnementaux par rapport aux marchandises importées, afin de rétablir une concurrence loyale, de favoriser les circuits économiques courts et d'exercer une pression sur l'amélioration des conditions sociales et environnementales de production.
- 16.5 Créer une organisation mondiale de l'environnement qui regroupe la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de la Convention sur la diversité biologique et accompagne les États sur la voie de la transition écologique.
- 16.6 Instaurer au niveau européen une législation de « devoir de vigilance » aux firmes transnationales leur imposant d'identifier, de remédier, de réparer toute atteinte aux droits humains au sein de leurs chaînes de production, de leurs filières d'approvisionnement ou de leurs filiales, conformément aux lignes directrices de l'OCDE et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- 16.7 Revoir le décret sur les licences d'armes pour en renforcer la transparence. Suspendre la livraison d'armes à l'Arabie Saoudite et aux Émirats Arabes Unis
- 16.8 Ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires.
- 16.9 S'engager dans la mise en place des « Communs Mondiaux ».
- 16.10 Reconnaître l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.
- 16.11 Garantir une représentativité équilibrée de genres dans les instances internationales via l'instauration de quotas.
- 16.12 Exporter le modèle belge de loi sur les fonds vautours, de manière à empêcher ceux-ci de réclamer des profits indus auprès des juridictions européennes.

LOGEMENT - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 17.1 Programmer la production massive de logements à loyer modéré pour atteindre respectivement 15 % en Région bruxelloise et 10 % en Wallonie.
- 17.2 Organiser l'offre en nouveaux logements dans une perspective de structuration du territoire (accessibilité transports en commun, accès aux services de base et commerces).
- 17.3 Mieux utiliser les espaces disponibles notamment en rendant certaines règles d'urbanisme plus flexibles et promouvoir les solutions innovantes comme les habitats légers.
- 17.4 Expérimenter des projets de Community land trust de grande ampleur.
- 17.5 Lutter contre inoccupation des logements par le développement d'outils effectifs : services dédiés, accompagnement, droit de gestion publique, aides, amendes, etc.
- 17.6 Faciliter concrètement l'accès au crédit hypothécaire pour l'ensemble des publics à bas ou moyens revenus en renforçant les moyens des Fonds du logement.
- 17.7 Mettre sur pied une allocation loyer pour les ménages qui sont en attente d'un logement social dans le cadre d'une approche régulée des loyers.
- 17.8 Mettre en place un fonds de garantie locative à portée universelle dans chaque Région.
- 17.9 Organiser des outils de régulation des loyers en se basant sur la grille de référence des loyers adaptée à chaque bassin de vie et une approche paritaire.
- 17.10 Utiliser le levier des charges d'urbanisme pour imposer une proportion et une diversité de logements publics dans tous les projets de plus de 7 logements ou plus de 1000 m², en tendant vers 15 % de logements à finalités clairement sociales dans ces projets.

PENSION - VIEILLISSEMENT

- 18.1 Relever progressivement la pension minimale à 1.500€ et lier les pensions au bien-être.
- 18.2 Mettre en œuvre une assurance-autonomie régionale solidaire dont le financement est proportionnel aux revenus et qui soit affectée aux besoins de nos aînés en perte d'autonomie.
- 18.3 Prendre en compte la durée et la pénibilité des carrières pour la définition de l'âge et du montant de la pension.
- 18.4 Développer une approche genrée systématique de la question des pensions, notamment en rétablissant les périodes assimilées et en diminuant les écarts de pension.
- 18.5 Réduire la fracture numérique et favoriser l'accès pour toutes et tous aux outils numériques avec une attention particulière aux générations qui n'ont pas grandi avec ceux-ci.
- 18.6 Promouvoir le maintien a domicile des personnes en perte d'autonomie

TRANSITION NUMÉRIQUE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- 19.1 Proposer une éducation aux outils numériques : critique, codage, utilisation adéquate et dans ce cadre, instaurer des formations obligatoires «d'informatique sans ordinateur» dans les écoles dès l'âge de 6 ans en veillant à ce que filles et garçons en bénéficient de la même manière.
- 19.2 Encadrer légalement le recours à l'Intelligence Artificielle (IA) dans des domaines sensibles humainement (armement, soins de santé, migration, justice pénale,...).
- 19.3 Mettre en place une politique systématique d'Open Data dans toutes les administrations publiques.
- 19.4 Encourager les acteurs économiques privés à partager leurs données (Open Data) sur base anonymisée lorsque celles-ci représentent un intérêt pour la collectivité (en matière de mobilité par exemple).
- 19.5 Favoriser l'éco-conception des appareils numériques par la réglementation et obliger les projets numériques à établir et améliorer leur bilan carbone.
- 19.6 Créer au niveau belge un Centre d'observation des algorithmes qui analysera leur caractère éthique et légal et proposera le cas échéant des actions.